

Commune de SOCOURT  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL 20 OCTOBRE 2020

Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt, le mardi vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS (10)** : MM. Jean-Luc MARTINET - Claude DIDOT — Olivier CLAUSS - Bruno DUPUY - Cyril KOEPFERT - Samuel LAGARDE - Aimé HOUILLON – Christophe MOREL. Mmes Véronique MICARD - Françoise RAJOIE.

**ETAIT ABSENT (00)** :

**ETAIT EXCUSE (01)** : M. Thierry TRUFFY (pouvoir à M. Cyril KOEPFERT).

M. Samuel LAGARDE a été nommé Secrétaire de séance.

**45/2020 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. :**

Le Conseil Municipal prend acte de l'utilisation par Monsieur le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Alinéa 15** : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
B	857	Le Village Nord			54

**Propriétaire(s)** : M. LODA Frédéric et Mme LACHAMBRE Céline – 23 rue de Viacelle à SOCOURT 88130

**Localisation** : Rue de Viacelle

**Prix de vente** : Echange avec parcelle B n° 855 d'une contenance de 54 m<sup>2</sup>.

**Acquéreur** : M. ANCEAUX Jérôme et Mme HIRSCHY Ingrid – 56 Route d'Hergugney– 88130 SOCOURT

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
B	855	Le Village Nord			54

**Propriétaire(s)** : M. ANCEAUX Jérôme et Mme HIRSCHY Ingrid – 56 Route d'Hergugney à 88130 SOCOURT.

**Localisation** : Rue de Viacelle

**Prix de vente** : Echange avec parcelle B n° 857 d'une contenance de 54 m<sup>2</sup>.

**Acquéreur** : M. LODA Frédéric et Mme LACHAMBRE Céline – 23 rue de Viacelle à SOCOURT 88130.

#### **46/2020 - REGION GRAND EST – CONVENTION TRANSPORT :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention émanant de la Région Grand Est relative à la participation pour l'organisation du transport scolaire de la mi-journée, dit transport interclasse, pour les élèves de maternelle et primaire afin de prolonger le partenariat existant jusqu'en juillet 2021.

Monsieur le Maire précise que la participation communale pour l'année scolaire 2020/2021 s'établira à 5.038 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTE les termes de la convention présentée.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.  
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.  
DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **47/2020 - FORET COMMUNALE – DESTINATION DES COUPES DES PRODUITS FIGURANT A L'ETAT D'ASSIETTE DE L'EXERCICE 2021 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 1 et 2a, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021.

- Vente sur pied en cession amiable de la totalité aux habitants au prix forfaitaire de 15 euros.

DIT que le partage du bois de chauffage aux habitants sera effectué par les soins de la commune.

#### **48/2020 - CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT PAR VOIE DEMATERIALISEE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

La commune étant membre du Syndicat A.G.E.D.I., celle-ci peut bénéficier de l'application développée par ses techniciens pour ses membres baptisée AGEDI LEGALITÉ, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le projet de convention avec le représentant de l'Etat,

Considérant le dispositif de transmission proposé par le Syndicat A.G.E.D.I. pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

DECIDE d'utiliser le dispositif proposé par le Syndicat A.G.E.D.I, baptisé AGEDI LEGALITÉ, pour la télétransmission de ses actes.

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.**

A SOCOURT, le 03 Novembre 2020

Le Maire,

Jean-Luc MARTINET

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Socourt. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE SOCOURT' and '1890'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

**CARACTERE EXECUTOIRE :**

Date de transmission au contrôle de légalité : 03 Novembre 2020

Date d'affichage sur le tableau extérieur de la mairie : 03 Novembre 2020

Le Maire,

Jean-Luc MARTINET

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Socourt, identical to the one above. A handwritten signature in black ink is written over the seal.